

Monsieur le Secrétaire d'État Mario Gattiker,
Madame la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter

En vue de la pandémie de Corona, le Conseil fédéral fait appel à la solidarité de la population. Les personnes les plus nécessiteuses ont besoin de cette solidarité. Surtout les réfugiés, qui ont souvent dû fuir à plusieurs reprises des dangers mortels. Nous vous appelons donc à prendre deux mesures très urgentes :

1. Le Secrétariat d'État aux migrations SEM doit cesser de prendre des décisions en matière d'asile en raison de la pandémie de Corona
2. Le Conseil fédéral doit offrir une protection efficace aux réfugiés touchés par le grave danger général à la frontière gréco-turque en leur accordant un permis S pour entrer directement en Suisse en tant que personnes ayant besoin de protection conformément à la loi sur l'asile.

Concernant le point 1 :

Le virus corona provoque actuellement de graves problèmes dans le monde entier. En Suisse, la vie quotidienne a été restreinte par souci de solidarité. Tout le monde est potentiellement concerné, y compris les personnes qui relèvent du système d'asile. Tous les requérants d'asile, tous les employés du SEM, les autorités cantonales, les services de protection juridique des centres fédéraux d'asile, les autres centres de conseil et de contact (juridique) et le personnel des camps d'asile. Actuellement, la garantie du recours juridique n'est plus assurée car les centres de conseil ont dû suspendre leurs services de conseil - la protection juridique dans les centres d'asile fédéraux est sévèrement limitée pour les mêmes raisons. Les employés sont absents ou tombent malades pendant un mandat en cours. En conséquence, les demandeurs d'asile ne sont pas en mesure de se défendre suffisamment légalement contre les décisions d'asile négatives, c'est pourquoi nous demandons un moratoire immédiat sur les décisions.

Concernant le point 2 :

C'est précisément pour les situations de violence générale, comme celle qui existe à la frontière gréco-turque, que l'article 4 de la loi sur l'asile prévoit d'accorder aux personnes concernées une protection "pour la durée d'un danger général grave". Le Conseil fédéral doit accorder immédiatement à toutes les personnes concernées dans la zone frontalière gréco-turque un permis S (personnes à protéger) afin qu'elles puissent entrer en Suisse et bénéficier d'une protection immédiate.

Nous vous demandons d'agir rapidement et de manière solidaire. Les réfugiés sont un groupe à risque et ont besoin de protection.

Salutations bienveillantes